



CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES  
cr.ajaccio@notaires.fr

**Elodie SAISSET**

*Notaire*

*elodie.saisset@saissetjoly.notaires.fr*

**Emmanuelle JOLY**

*Notaire*

*emmanuelle.joly@saissetjoly.notaires.fr*

**Marie-Ange MORANDINI**

*Notaire assistant*

*Diplômé Notaire*

**Carole KAMINSKY**

*Formaliste*

Brando, le 15 décembre 2023

Dossier suivi par  
Elodie SAISSET  
elodie.saisset@notaires.fr

**VENTE SCI E LUBIACCE (MOSCONI François) à TRE INSEME (BALDUCCHI Denis)**  
**1002764 /ES /ES /**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des nouvelles dispositions concernant la constitution de titre de propriété, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Elodie SAISSET le 11 décembre 2023.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Elodie SAISSET  
Service formalités

Tel. : 04.95.33.24.28

N° Visio : 6130909

Résidence Eden Roc  
Erbalunga  
2022 BRANDO

COMMUNE DE CORTE (20250)  
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Elodie SAISSET, notaire à BRANDO, Résidence Eden Roc 20222 ERBALUNGA, le 11 Décembre 2023

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

Un acte de notoriété prescriptive constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, des personnes suivantes :

La société dénommée E LUBIACCE, société civile immobilière au capital de 3.048,98 € dont le siège est situé à PIANICCIA (20135) Conca, enregistrée au SIREN sous le numéro 439 389 123, et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO,

Représenté par Monsieur François MOSCONI, né à VENACO le 17 octobre 1943, seul associé, par suite du décès de Mme Marie Jeanne ZUCCARELLI, née à CORTE le 16 août 1953, et décédée à CONCA le 28 avril 2017, en laissant pour seul et unique héritier, Monsieur François MOSCONI, ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété dressé par Me Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBU, le 18 décembre 2017.

Dans un ensemble immobilier situé à CORTE (HAUTE-CORSE) 20250 4 Rue du Professeur Santiaggi.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	0307	RUE DU PROF SANTIAGGI	00 ha 01 a 95 ca

**Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :**

**Lot numéro sept (7) :** Une cave au sous-sol avec une porte en face des escaliers audit sous-sol, Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro huit (8) :** Une cave au sous-sol avec une porte à droite, dans le renforcement de droite, Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro neuf (9) :** Une cave au sous-sol avec une porte à gauche, dans le renforcement de droite, Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro dix (10) :** Une cave au sous-sol avec une porte à gauche au bas des escaliers, Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro onze (11) :** Les greniers au-dessus du lot six. Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 Mars 2017 :

*«Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en CORSE et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Pour avis : Maître Elodie SAISSET ( elodie.saisset@saissetjoly.notaires.fr)**